

Déclaration liminaire CAP des 2 et 3 décembre 2015

L'année 2015 se termine dans quelques semaines. Elle ne restera pas comme une année bénéfique, tout d'abord pour nos concitoyens mais aussi pour l'ensemble des IAE.

En effet, au lendemain des cérémonies d'hommages aux victimes des attentats du 13 novembre, il nous est difficile de reprendre notre vie quotidienne sans avoir une pensée forte pour les familles endeuillées par cette barbarie.

Néanmoins, la vie reprend et nous ne pouvons occulter nos préoccupations quotidiennes et en particulier professionnelles.

Et malheureusement, les décisions gouvernementales et ministérielles ont montré une fois de plus, le peu d'intérêt porté à l'ensemble des fonctionnaires et en particulier au corps des IAE.

Réforme territoriale ou comment casser le service public:

La réforme territoriale qui concerne une grande partie des collègues travaillant en région, est sans doute l'aboutissement d'une volonté préfectorale, à savoir une mainmise des préfets sur l'ensemble des fonctionnaires d'Etat et cela sans aucune réaction des ministères concernés.

Pour les IAE, la réforme territoriale sera synonyme de régression. « Vous êtes aujourd'hui adjoint au chef de service, mais demain avec la fusion des régions vous ne serez plus que chef de pôle. Votre souhait de devenir divisionnaire s'éloigne »

« Vous étiez chef de service mais demain, vous ne serez plus que chef d'unité, il est d'abord nécessaire de recaser

d'autres collègues, peut-être plus « prestigieux » (IPEF- ISPV). Votre désir de devenir chef de mission sera bientôt du domaine du rêve. »

La mise en place des organigrammes est le privilège d'une petite minorité de décideurs appelés préfigurateurs. Bien évidemment, les services centraux du MAAF sont tenus à l'écart de tout cela. Aujourd'hui c'est Matignon et la place Beauvau qui ont la main.

Dans de telles circonstances, il ne faudra pas s'étonner de constater de nombreux « arrangements entre amis voire quelques règlements de compte ».

Cet état de réformes continues sans lien entre elles est un facteur de stress important pour nos collègues. Les contacts que nous avons avec eux sont pour le moins inquiétants, et certaines situations confinent au dramatique.

Les IAE comme beaucoup d'autres fonctionnaires de l'Etat sont dans une démotivation encore jamais observée jusqu'à ce jour. Si certains sont sur le point de « craquer », la plus part d'entre eux se font un point d'honneur à assurer leurs missions mais sans aucune conviction, persuadés que demain sera encore pire.

Comment travailler sereinement quand vous ne connaissez pas votre avenir ou que celui-ci change tous les jours selon les envies et les décisions de la « très sainte MICORE ». Celle-ci agit sous « droit préfectoral » pour imposer les « dogmes » que peu de personnes acceptent et que, désormais, toutes les organisations syndicales combattent.

L'Administration se rend - t-elle compte de la situation réelle des difficultés sur le terrain ? Pourquoi reste t-elle indifférente à la perte de sa mission essentielle, le service public, pourquoi reste t-elle muette devant les agendas imposés, les missions perdues ? Pourquoi reste t-elle silencieuse devant le ballottage de ses agents ?

Devant ce qui s'apparente à une véritable démolition (destruction même) de nos missions, nous nous demandons s'il y a encore au moins un membre de l'équipage dans l'avion du MAAF !!

Décroisement des effectifs ou l'art et la manière de se séparer de compétences et de rajouter un nouveau frein aux mobilités

Cette décision qui est une volonté de Madame la secrétaire générale du MAAF va laisser sur le « carreau » la plupart des collègues du BOP 215 qui doivent effectuer une mobilité.

En effet, l'ensemble des postes décroisés vers le 217 vont devenir « compteurs ». Or, nous savons tous que le système des compteurs est un frein à la mobilité.

Qu'il nous soit permis de dénoncer avec force, ici, dans cette CAP, la multiplication des décisions qui ont pour conséquences de freiner les mobilités.

Les collègues travaillant en SEA et dans les services agricoles des DRAAF voient leur évolution de carrière extrêmement compromise. Alors qu'ils se sont donnés sans compter pour que la mise en œuvre de la réforme de la PAC se passe dans de bonnes conditions et ce dans l'intérêt de la profession agricole, ils ne reçoivent aujourd'hui aucun remerciement, pire ils ont le sentiment d'être devenus les laissés pour compte de notre ministère.

Autant d'autres ministères savent reconnaître les efforts de leurs agents dans des circonstances exceptionnelles, autant le MAAF ne sait même pas dire merci pour le travail effectué. Pourquoi tant de mépris ?

L'opération de décroisement vers le MEDDE commencera le 1^{er} janvier prochain et durera 3 ans. Le SNIIE FO demande que Madame la Secrétaire générale fasse preuve de pragmatisme. En effet, les bases qui ont servi au dénombrement des effectifs concernés, ne sont pas toujours l'image reflétant la réalité du terrain. Aussi, nous ne comprendrions pas que restent sur un BOP 215, des collègues qui ont toujours œuvré pour le BOP 217.

Dans ce genre de réforme, l'intransigeance n'a vraiment pas sa place, le bon sens oui.

Taux PRO/PRO ou comment démotiver les agents

Comme nous le dénonçons, il y a quelques semaines dans un mail envoyé le vendredi à l'ensemble des IAE, nous ne pouvons que déplorer qu'une fois de plus le corps des IAE soit encore le laissé pour compte des corps du MAAF.

Pourquoi faudrait-il que ce soit nous qui financions les justes avancées sociales d'autres corps du MAAF ? Les IAE sont-ils des agents déméritants de seconde zone ?

Nous rappelons, qu'à la différence de certains corps, nous n'avons jamais eu de retour des mesures catégorielles. Pourtant, certains corps de catégorie A ont largement bénéficié de ces retours même lorsque l'effort était centré sur les catégories C. Comme pour la réforme territoriale, ces corps dit « prestigieux » tirent leur épingle du jeu ! C'est vrai que nous ne sommes, aux dires de l'administration, que le squelette de vos structures !

Cette proposition du MAAF de baisser le taux PRO/PRO de 1 % est la voie ouverte donnée à la fonction publique pour aller encore plus loin et réduire les possibilités d'évolution de carrière des IAE.

Nous n'osons vous rappeler une nouvelle fois malgré nos multiples demandes que notre corps n'a toujours pas de 3^o grade !

Par ce nouveau coup de poignard dans le dos des IAE, l'administration rajoute une carte pour démotiver tous ses IAE

RIFSEEP ou l'usine à gaz pour rémunérer les agents à la tête du client

Alors que l'administration est dans l'incapacité totale de nous démontrer **un seul intérêt** que pourrait représenter ce nouveau régime de prime pour les IAE, nous renouvelons notre totale opposition à sa mise en place.

Nous attendons toujours une réponse officielle de la DGAFP à la demande de non adhésion au RIFSEEP que nous avons portée auprès de vous en CTM du 03 mars 2015 avec nos collègues du SNTMA-FO.

Pouvez-vous nous indiquer où en est cette demande de dérogation ?

Sur ce dossier « primes » nous tenons à déplorer ici, les récents propos de Monsieur Emmanuel. Macron, Ministre de l'économie, qui visiblement, ne sait pas de quoi il parle quand il dit qu'il faudrait rémunérer les fonctionnaires au mérite alors que la modulation des primes existe de très longue date. C'est affligeant !!!

Son objectif est sans doute de stigmatiser encore plus les fonctionnaires que l'on est pourtant bien heureux de trouver particulièrement en situation de crise. Chacun a pu l'apprécier une nouvelle fois ces dernières semaines.

Classement des postes ou comment diminuer le nombre de promotions

Les mauvaises nouvelles étant la règle en 2015, le SNAIE FO entend dénoncer avec force la mise en place de quotas au sein des régions pour le classement des postes en catégorie 2.

En effet, nous avons constaté que des postes anciennement classés 2 se voyaient rétrogradés en classe 1, alors même que la fiche de poste n'a fait l'objet d'aucune modification. (exemple en DRAAF Centre)

Inscrire des IAE au tableau d'avancement est une chose mais encore faudrait-il que le nombre de postes classés 2 soit en nombre suffisant pour valider une inscription au T.A. Il y avait pourtant une volonté de l'administration d'augmenter les postes classés 2 au niveau régional. Encore une promesse non tenue !

Moins d'IAE inscrits au tableau, moins de postes classés 2 et une diminution du nombre de postes, souhaitez-vous que les IAE puissent encore dérouler un vrai parcours professionnel ?

SEA ou gérer l'ingérable

Suite à la nouvelle réforme de la PAC , la situation empire. Nous sommes certains que notre ministère va encore mettre la pression au premier trimestre 2016 pour finaliser cette réforme avant de lancer dans la foulée la campagne 2016. Les problématiques sont récurrentes : gestion des vacataires avec des recrutements pour 2 mois, instructions et consignes qui arrivent au compte-gouttes. Une fois de plus, tout va débiter au même moment et il faudra réaliser le travail avec des délais incompressibles, avec moins de personnes et de moins en moins de motivation. Là encore croyez-vous que les personnes ayant participé aux campagnes précédentes puissent travailler sérieusement et assurer sereinement leurs missions de service public ?

Nous insistons et tenons à vous alerter de nouveau des difficultés rencontrées par les agents dans les services agricoles aussi bien en DDT qu'en DRAAF. Vos agents sont à la limite de « craquer » et il n'est pas à exclure des actions sérieuses de mécontentement pour 2016.

L ' Office National des Forêts ou manager à sa façon

Nous rappelons ici que les IAE et IDAE appartiennent tous à un seul corps d'ingénieur, dépendant du MAAF. Nous sommes donc totalement opposés à ce que cette CAP devienne la chambre d'enregistrement des décisions prises par l'ONF en son sein. Nous vous indiquons également qu'il n'existe aucun corps où nous constatons la présence de 2 CAP pour les mêmes agents. Maintenant, si l'ONF souhaite créer son propre corps d'ingénieurs avec des règles spécifiques, qu'il en fasse la demande à la fonction publique. Dans cette attente, nous tenons à affirmer très clairement que seule cette CAP est compétente comme le rappelle à juste titre l'arrêté du 25/11/15, et a donc vocation à remettre en cause les propositions des services DRH de l'ONF.

De plus, nous ne pouvons accepter le classement fantaisiste des postes par l'ONF. Nous exigeons un classement identique

pour le MAAF et les opérateurs qui en dépendent, comme c'est le cas au MEDDE.

D'une manière générale pour tous les offices, nous vous demandons une nouvelle fois de mettre « sous tutelle RH » tous ces organismes. L'autonomie qui leur est donnée ne doit pas permettre les dérives que nous constatons. Ils embauchent et rémunèrent nos collègues, ils doivent respecter les mêmes conditions statutaires. Ce n'est que par la mise sous tutelle de leurs RH que vous pourrez garantir l'équité de traitement.

La Commission Administrative Paritaire ou gérer des informations surprenantes voire contradictoires

L'examen des demandes de mobilité laisse apparaître des informations pour le moins surprenantes.

- Sur un poste de contrôleur, l'ASP donne des avis défavorables à tous les candidats, est-ce pour pouvoir embaucher du personnel privé ?
- Sur un poste informatique la même ASP préfère un agent hospitalier à un IAE ayant fait de l'informatique.
- Dans une DDT, un directeur donne un avis défavorable pour le départ d'une IAE alors que celle-ci a plus de 4 ans d'ancienneté dans son poste, sous prétexte qu'elle est très performante et qu'il ne peut s'en passer. ????
- Une DDT qui a ouvert un poste 217 dans la liste des cadres de 1^{er} niveau et dans la liste des cadres supérieurs, referme deux fois ce poste, alors qu'il y avait des candidats pour les deux niveaux. Est-ce pour mieux le rouvrir prochainement et l'attribuer enfin à l'agent choisi par la structure ? Les postes seront-ils prochainement attribués suite à de petits arrangements entre amis dans l'ignorance totale des règles de droit ?

Lors de la présente CAP, le SNIAE/FO sera contraint de demander, plus qu'à l'ordinaire, la lecture des avis défavorables. Nous pourrions demander que des avis sans motivation sérieuse ne soient pas suivis par cette assemblée. Il sera sans doute utile de faire quelques exemples pour éviter à l'avenir que certains avis des structures d'accueil soient

infondés, mais ne visent qu'à contourner les lois de la République.

En matière de mobilité, le SNIAE/FO tient à renouveler sa demande afin que la CAP des IAE examine les demandes de mobilités des techniciens arrivant dans le corps des IAE, suite à leur inscription sur la liste d'aptitude ou leur réussite à l'examen professionnel. Nous vous rappelons que cette demande respecte le cadre des textes réglementaires. Cette pratique est la règle au MEDDE et répond à une logique évidente.

Le SNIAE/FO entend également rappeler les termes de la loi n°2009-972 du 3 août 2009, précisés par la circulaire du 19 novembre 2009, qui prévoit : « Dès lors qu'un fonctionnaire bénéficie de l'accord d'une administration ou d'un organisme privé pour l'accueillir, l'administration d'origine ne peut plus s'opposer à son départ au-delà d'un délai de trois mois, sauf nécessité de service »

De plus, nous tenons à rappeler les règles de priorité pour l'attribution d'un poste :

- La priorité est donnée aux fonctionnaires séparés de leur conjoint (ou de leur partenaire PACS ...),
- Aux travailleurs handicapés ,
- Aux fonctionnaires ayant travaillé un certain temps dans les quartiers urbains difficiles.

La prochaine loi sur la déontologie des fonctionnaires pourrait ajouter à ces trois priorités, une priorité pour les agents dont le poste est supprimé. A noter qu'aucune hiérarchie n'existe pour ces différentes priorités.

Concernant la circulaire mobilité d'été, le SNIAE/FO regrette que les délais pour déposer une candidature pour une mobilité soient aussi courts. Il est difficile en période de congés de pouvoir rencontrer les responsables des services d'accueil. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir allonger les délais de réponse, sachant que cette demande ne posera aucun problème pour la gestion de ces dossiers par les bureaux de gestion.

La réforme du statut des IAE ou faut – il rédiger nous- même le projet ?

Nous constatons l'absence quasi-totale de suite tangible et palpable aux engagements formulés lors des Assises des métiers de l'ingénieur (juillet 2013), par les ministres de l'époque, et ce, malgré l'inscription du sujet aux agendas sociaux qui ont suivi.

A l'approche de l'ouragan "réforme territoriale" qui impactera une partie importante de son encadrement intermédiaire et supérieur, avec les IAE en première ligne, l'urgence de ces réponses est patente.

Toutes les questions sont sur la table depuis 3 ans, et sont à l'origine des Assises des métiers de l'Ingénieur. Les réponses sont désormais urgentes et passent par un projet ambitieux pour le corps des IAE. Nous demandons une réponse statutaire adaptée, permettant de sécuriser et de remettre en perspective à court et moyen termes les parcours des cadres techniques qui portent les politiques de notre ministère.

Nous rappelons ici, avec force notre demande pour que soit établie au cours de l'année 2016, une charte de gestion du corps des IAE.

Nous exigeons une avancée significative sur ces sujets.

Je vous remercie de votre attention

Pour le SNIAE FO
Jean-Christophe Leroy
Secrétaire général SNIAE FO